



Chefs d'Etat haïtiens

Jean-Pierre Boyer (1818-1843)

Présentation

4e chef d'Etat :

Avril 1818- Mars 1843

Durée du mandat :

23 ans

Age à l'investiture :

42 ans

Événements majeurs :

Création de la Chambre des comptes (1823)

Promulgation du Code Civil (1825)

Promulgation du Code du commerce, du Code Pénal et du Code rural (1826)

Toute l'Île est haïtienne (1822)

Reconnaissance de l'indépendance par la France (1825)

Traité d'amitié avec la France (1838).

Le profil personnel

Jean-Pierre Boyer débute dans la vie comme tailleur. Officier subalterne, il devient le secrétaire de l'adjudant général Pétion, de la division de Laplume. Il rallie Rigaud avec son chef au moment de la guerre du Sud. Explicitement exclu de l'amnistie de Toussaint avec Pétion, il doit se réfugier en France. Il revient à Saint-Domingue avec Leclerc et continue à tenir le secrétariat de Pétion. Officier d'administration, il ne prend pas directement part aux batailles de l'indépendance. Fait prisonnier par les Français, il échappe de peu à la noyade. Il

est député de la Constituante de 1806. Il est nommé général en 1810 et commande la garde du palais. Quand le général Lys abandonne son poste de commandement de l'arrondissement de l'Ouest pour rejoindre Rigaud dans le Sud, c'est lui qui le remplace.

Dantès Bellegarde le présente comme "fort instruit, spirituel, d'une éloquence persuasive et de manières distinguées" mais "d'un caractère autoritaire et têtu". On lui fait une réputation de poltron, mais il n'hésite pas à entrer dans Saint-Marc avec 50 hommes quand la mort de Christophe est annoncée et qu'on ne sait pas encore le choix des hommes du Nord. Franc-maçon, c'est un chef qui fuit les honneurs et leur préfère la vie familiale, ce qui est peu apprécié des gens de son époque. D'une probité éprouvée, il quitte le pouvoir en 1843 en laissant plus d'un million de piastres dans les caisses de l'Etat.

Il meurt en exil à Paris en 1850, à l'âge de 74 ans, déchu de nationalité haïtienne. Ses funérailles sont chantées à l'église de la Madeleine et il est enterré au cimetière du Père Lachaise.

L'accession au pouvoir

Boyer est commandant de la Garde de la présidence et de l'arrondissement de Port-au-Prince au moment de la mort de Pétion, parti sans user de son droit constitutionnel de désigner son successeur. C'est Imbert, secrétaire d'Etat, qui comble la vacance présidentielle, selon le vœu de la constitution de 1816. Pour la première fois depuis l'indépendance, ce n'est pas l'officier de grade et de rang le plus élevé qui devient chef d'Etat, mais celui qui est le plus proche du centre du pouvoir, celui qui contrôle la capitale et le palais du gouvernement. Il faut en effet faire vite et ne pas laisser le temps à Christophe de réagir. Le Sénat est réuni en hâte. Boyer est élu président à vie d'Haïti à l'unanimité des onze sénateurs présents.

Le mandat

Tout le mandat de Boyer peut être considéré comme une période de consolidation des institutions créées par Pétion. Un important dispositif législatif permet la mise en place du cadre institutionnel haïtien du XIXe siècle.

Boyer est un homme d'opportunité. Il profite du désarroi dans lequel le Nord est plongé par la rébellion des grands généraux et la mort de Christophe pour prendre le contrôle de ce territoire. De même, il a su maîtriser la révolte de Goman dans la Grand-Anse et il saura exploiter les velléités indépendantistes des habitants de la partie de l'Est pour les amener sous la bannière haïtienne.

Pendant toute la durée de son mandat, Boyer avait dû gérer la fronde des députés et sénateurs. C'est le dernier épisode de ce combat qui l'emporte. Les élections de 1842 avaient ramené à

la Chambre des députés hostiles au gouvernement. Une majorité d'élus pro-gouvernementaux chassent les députés dissidents de la salle, provoquant la colère de leurs mandants. Et c'est le Manifeste de Praslin puis la prise d'armes des Cayes, suivie de celle de Jérémie. Envoyé dans le Sud pour combattre les révoltés, Inginac se retire pratiquement sans les affronter.

Le 12 mars 1843, le président démissionne. Il se retire à Kingston puis à Paris, laissant plus d'un million de francs dans les caisses du Trésor et une économie florissante.

Le monde extérieur

Boyer, homme pratique, a mesuré les dangers de l'isolement diplomatique d'Haïti avec une France en paix avec ses voisins européens. Il compose, et gagne deux fois la reconnaissance de l'indépendance: une première- liée au versement d'une indemnité aux anciens propriétaires français - en 1825 avec l'ordonnance de Charles X et une deuxième avec les traités de paix, d'amitié et de commerce signés avec Louis-Philippe en 1838. C'est Boyer qui accueille le premier consul français en Haïti. C'est aussi sous Boyer que le pays connaît sa première réclamation musclée d'indemnité avec une demande de dédommagement pour deux navires espagnols arraisonnés par des navires du gouvernement haïtien.

La présence des étrangers qui viennent et reviennent s'installer dans le pays - Français, Anglais et Américains surtout - sont, dès 1821, au cœur de l'opposition parlementaire à Boyer. Les députés dénoncent les << agents de commerce étrangers >>. La revendication d'un commerce exclusivement national prend des formes assez virulentes pour inquiéter les commerçants étrangers qui se placent sous la protection du président Boyer.

Réf. : ORIOL, Michèle. VILAIRE, Patrick. WIESER, Corinne. *Chef d'Etat en Haïti, Gloire et misères, 1804-1986*. Réalisé par : Fondation pour la Recherche Iconographique et Documentaire et Archives Nationales d'Haïti.